

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

---

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023

**N° 2023-49**

---

Date de transmission en Préfecture : 0 5 DEC. 2023

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **22 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Christelle RIVAT**

**Membres présents à la séance** : Sébastien FRANÇOIS – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Jean-Louis CHAPON

**Membres excusés ayant donné pouvoir** : Serge BERARD ( à Sébastien FRANÇOIS)– Nathalie BERTOCCHI ( à Marie-Thérèse MAUCOUR)

**Membres excusés sans pouvoir donné** : Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO

**Membre excusé ayant donné pouvoir – non appliqué** : Michèle EYMARD ( à Jessica DIONISIO)

La décision budgétaire modificative n° 1 du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 soumise au vote du conseil d'administration s'élève à :

- ➔ 45 000.00 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement
- ➔ 0.00 € équilibrés en dépenses et recettes d'investissement

Parmi les dépenses de fonctionnement, on retrouve notamment :

- L'ajustement de la masse salariale intégrant l'actualisation de la mise à disposition du personnel entre la Ville et le CCAS pour 45 000 €

Parmi les recettes de fonctionnement, on retrouve notamment :

- La réévaluation de la mise à disposition du personnel à hauteur de 20 000 €
- L'ajout de 3 000 € correspondant à un avoir de l'assurance statutaire

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

---

- L'ajustement de la subvention communale au titre de l'équilibre budgétaire à hauteur de 22 000 €

Il n'y a pas de modification concernant la section d'investissement.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

### A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la délibération budgétaire modificative n°1 du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 telle que présentée en séance et jointe en annexe
- **INSCRIT** le nouvel emploi au tableau des emplois annexés au budget. Sur ce tableau, figurent l'ensemble des emplois de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
**Serge BERARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS

  
**Sébastien FRANCOIS**  
Vice-Président du CCAS

**Christelle RIVAT**  
Secrétaire de séance

